

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU MARDI 13 JANVIER 2026

PROCES VERBAL DE SEANCE

Commune de SAVIGNAC-LES-ORMEAUX,

Par suite d'une convocation en date du 8 janvier 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Savignac-les-Ormeaux se sont réunis en séance ordinaire en date du 13 janvier 2026 à la salle du conseil municipal de la commune à 9h00, sous la présidence de M. PECH Nicolas, maire de la commune, en séance ordinaire.

La convocation a été affichée le 6 janvier 2026

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 janvier 2026
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- Création emploi non-titulaire d'un agent recenseur - accroissement temporaire d'activité

Présents : Monsieur Nicolas PECH, maire - Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, adjointe au maire — Monsieur MARTUCHOU Claude, délégué, Monsieur LAURENT Aurélien

Absents : Monsieur ROUZAUD Julien – Monsieur SICRE Éric – Madame BROSSARD Lisa – Monsieur LANAUD Thomas – Monsieur ARBEAU Géraud.

Pouvoirs :

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des élus et désigne la secrétaire de séance, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne.

En vertu, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, après la première convocation régulièrement du 7 janvier 2026, le quorum n'a pas été atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Délibération n° 001 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 7 janvier 2026.

Délibération n° 002 - Création d'un emploi non permanent à temps complet - Article L.332-23-2° du code général de la fonction publique - Accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que nous devons recruter un agent pour réaliser le recensement de la population 2026.

Il propose de créer un emploi non permanent d'agent recenseur au grade d'adjoint administratif territorial contractuel, (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) relevant de la catégorie C, à temps complet à partir du 07/01/2026 jusqu'au 14/02/2026, positionné au grade d'adjoint technique territorial à l'indice brut 388 et majoré 373

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, décide :

De créer un emploi non-permanent à temps complet à partir du 7 janvier 2026 jusqu'au 14 février 2026, positionné au grade d'adjoint technique territorial à l'indice brut 388 et majoré 373.

Approuvée **à l'unanimité.**

La séance est levée à 9H15

La secrétaire de séance
VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne



Monsieur Le Maire,
PECH Nicolas

